

COMMUNE DE COSSONAY

MUNICIPALITE

Cossonay, le 4 décembre 2017/taz

Préavis No 16/2017
au Conseil communal

Projet de mise en séparatif, changements des collecteurs et conduite d'eaux claires et usées et eau potable, réfection du trottoir, places de stationnement et chaussée et mise à niveau des services à l'avenue du Funiculaire

Table des matières

1	Introduction	3
2	Projet.....	3
3	Collecteur d'eaux claires et usées.....	4
4	Eau potable	5
5	Réfection du trottoir	5
6	Réfection des places de stationnement	5
7	Modification des réseaux de services existants	5
8	Réfection de la chaussée routière	6
9	Le projet sous l'angle du développement durable	6
10	Finances.....	6
11	Conclusions	7

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

L'avenue du Funiculaire est le seul chemin communal à porter un tel titre. Dans sa définition, le terme d'avenue indique qu'il s'agit d'une large voie urbaine ou d'une voie bordée d'arbres qui mène à une habitation. Bien que les arbres aient peu à peu disparu, puisque trop vieux ou malades, l'avenue a bien évidemment conservé son nom.

Au fur et à mesure des années, l'avenue du Funiculaire a subi différentes réfections. Les derniers travaux importants recensés dans les archives ont été réalisés en 1985 et concernaient le réseau d'eau potable. Depuis, quelques maisons ont été construites et ont permis d'accueillir des maisons familiales individuelles sur le côté Nord de l'avenue.

De l'autre côté de l'avenue, le Pré-champ au lieu-dit « Pré aux Moines » est resté très longtemps libre de constructions (parcelle n° 410). Par le développement du plan partiel d'affectation (PPA) « Route de Morges Nord », différents immeubles seront réalisés sur cette zone à court et moyen terme.

Les travaux à réaliser permettront d'offrir une nouvelle jeunesse à l'unique avenue de Cossonay tout en conservant son caractère historique par le maintien de l'allée droite et de toutes les fonctionnalités qu'elle offre aujourd'hui.

2 Projet

L'avenue du Funiculaire revêt une importance toute particulière pour la Commune de Cossonay.

Sa vocation première est évidente, puisqu'elle permet aux quelque 300'000 passagers/an du Funi de rejoindre la gare CFF de Cossonay-Penthalaz, offrant ainsi à notre population un transport public pratique et de qualité.

Elle permet également l'accès aux habitations et à l'hôtel Le Funi, accueil privilégié pour les voyageurs qui souhaitent séjourner dans notre Bourg.

Par ailleurs, le Conseil communal a adopté le préavis 05/2016 relatif au plan partiel d'affectation (PPA) « Route de Morges Nord » dans sa séance du 27 juin 2016. Cette décision a été ratifiée par l'Etat le 5 septembre 2016 et est entrée en vigueur le 31 mai 2017. Les demandes de permis de construire ont été déposées par les différents promettant-acquéreurs durant l'été 2017 et présentées à l'enquête publique du 22 septembre au 23 octobre 2017. Aucune opposition n'a été formulée durant cette période. Au moment de la rédaction de ce préavis, les permis de construire sont en attente de l'aval des différents services cantonaux.

La Municipalité a donc réfléchi à la réfection de l'avenue et, également, à coordonner ses travaux avec les infrastructures à prévoir pour accueillir les constructions à venir. Elle a donné

Préavis municipal No 16/2017 relatif au projet de mise en séparatif, changements des collecteurs et conduite d'eaux claires et usées et eau potable, réfection du trottoir, places de stationnement et chaussée et mise à niveau des services à l'avenue du Funiculaire

le mandat à un bureau d'ingénieurs spécialisé d'étudier les différents aménagements nécessaires à l'avenue du Funiculaire.

Outre, la nécessité de se préparer à accueillir de nouvelles constructions et de prévoir les aménagements usuels, la Municipalité a donné pour but aux ingénieurs de proposer un projet permettant de conserver le caractère historique de l'avenue et de maintenir le principe et le nombre de places de stationnement.

Dans sa réflexion, la Municipalité a étudié non seulement la nécessité de construire des collecteurs d'eaux claires et usées qui permettront de remplacer le collecteur actuel en unitaire, mais également de remplacer la conduite d'eau potable, de mettre à niveau les services et de refaire le trottoir ainsi que le revêtement bitumineux, particulièrement abîmé. Actuellement, celui-ci est réparé au fur et à mesure des besoins par les collaborateurs du Secteur travaux et voirie.

Par ailleurs, la Municipalité a également décidé de profiter de ces travaux pour embellir l'avenue du Funiculaire. Quelques arbres seront donc plantés le long de l'avenue pour ajouter un élément naturel à son décor digne d'une carte postale. Elle retrouvera ainsi son aspect d'antan et une certaine cohérence avec le nom qui lui avait été attribué.

Ce préavis vous présente la demande de crédit nécessaire à la réalisation de l'ensemble des travaux précités.

3 Collecteurs d'eaux claires et usées

Actuellement, les eaux de pluie sont récoltées par un collecteur unitaire et donc traitées comme des eaux usées. Le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), prévoit l'assainissement de cette installation. Pour ce dossier, en complément de l'étude ordinaire, la Municipalité a demandé au bureau d'ingénieurs d'étudier toutes les variantes possibles d'évacuation des eaux. Compte tenu des capacités hydrauliques insuffisantes sur le versant des côtes de Cossonay, le bureau d'ingénieurs, en collaboration avec le Service technique communal, a fait le constat qu'il est nécessaire de diriger les eaux claires et usées en direction du Vortex. En effet, le PGEE prévoit la possibilité de créer d'autres systèmes d'évacuation des eaux (par les côtes de Cossonay). La solution préconisée devrait avoir pour effet de ne pas mettre en œuvre certaines mesures prévues dans le plan précité.

Par ailleurs, un collecteur d'eaux claires doit être créé sous le giratoire au croisement de la rue des Etangs, de la route de Morges et de la route de Lausanne. L'objectif de ce nouveau collecteur est de rejoindre l'infrastructure en place à la rue des Etangs, de sorte à y diriger les eaux claires en provenance de l'avenue du Funiculaire.

La construction de collecteurs selon le système dit « en séparatif » permettra non seulement de répondre aux besoins de collecteurs générés par les constructions à venir, mais également de modifier les branchements existants des propriétaires privés aux collecteurs publics. En effet, un propriétaire devra de se mettre en conformité et se brancher sur les nouveaux collecteurs communaux.

Préavis municipal No 16/2017 relatif au projet de mise en séparatif, changements des collecteurs et conduite d'eaux claires et usées et eau potable, réfection du trottoir, places de stationnement et chaussée et mise à niveau des services à l'avenue du Funiculaire

4 Eau potable

La conduite d'eau potable, construite dans les années 1970, est vieillissante et il sera nécessaire de la changer à moyen terme. Dès lors, la réfection du chemin et la création d'un collecteur d'eaux claires et usées à proximité offrent l'occasion de la changer.

Par ailleurs, le Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) prévoit une augmentation de capacité pour garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau potable et la défense incendie. Notre ingénieur-conseil sur le réseau d'eau potable, le bureau Herter & Wiesmann à la Tour-de-Peilz, a d'ailleurs validé le diamètre projeté.

5 Réfection du trottoir

Le trottoir actuel remplit son rôle pour permettre aux piétons de rejoindre les habitations, l'hôtel Le Funi ou encore la station supérieure du Funi. Il subira donc une réfection complète sur toute la longueur de l'avenue.

6 Réfection des places de stationnement

A ce jour, les différentes places de stationnement permettent d'accueillir les visiteurs de l'hôtel Le Funi, une voiture Mobilis, quelques places pour les commerçants et activités de loisirs ou pratiques ainsi que des places en zone bleue et blanche, ces dernières étant gérées au moyen d'un horodateur conformément à la politique de stationnement, pour répondre au besoin de parcage des visiteurs.

Comme déjà précisé dans ce préavis, le principe et le nombre de ces places seront maintenus et ces dernières seront mises à disposition de la même manière.

7 Modification des réseaux de services existants

Eclairage public

L'éclairage public de l'avenue sera complété dans le cadre de ce projet. Les actuels luminaires seront démontés et remplacés par des nouveaux mâts et têtes fonctionnant avec des ampoules à LED.

Electricité, Gaz et télécommunication

Les différents fournisseurs de services industriels, tels que Romande Energie, Cosvegaz, Swisscom ou Cablecom ont été avertis des travaux à venir à l'avenue du Funiculaire. Ces entreprises profiteront de la fouille pour réaliser les adaptations nécessaires à leurs installations, qu'elles financeront elles-mêmes.

Préavis municipal No 16/2017 relatif au projet de mise en séparatif, changements des collecteurs et conduite d'eaux claires et usées et eau potable, réfection du trottoir, places de stationnement et chaussée et mise à niveau des services à l'avenue du Funiculaire

8 Réfection de la chaussée routière

L'avenue se trouve dans un état de dégradation avancé. En raison de l'ampleur des travaux et de l'état actuel du revêtement bitumineux, une réfection complète de la chaussée est prévue sur l'ensemble de la rue.

9 Le projet sous l'angle du développement durable

Comme dans tous les projets qu'elle entreprend, la Municipalité met un accent particulier à tenir compte du développement durable. Comme évoqué plus haut, ce sera le cas notamment par l'installation d'ampoules à LED pour l'éclairage public en remplacement des lampes actuelles qui fonctionnent encore au mercure.

Dans la mesure du possible, le revêtement bitumineux se fera au moyen de matériel recyclé.

De même, la création du système de séparatif représente une démarche pour le développement durable étant donné que les eaux claires ne seront à terme plus traitées avec les eaux usées.

Chaque réfection de route a un objectif de durabilité, les routes à faible trafic étant refaites ou construites pour une durée de 80 ou 100 ans au moins (hors réfection du tapis qui s'use plus rapidement en fonction de la fréquence d'utilisation et d'autres facteurs extérieurs, tels que les conditions météorologiques).

10 Finances

10.1 Estimation des coûts

L'estimation de coûts après réception des soumissions s'élève à CHF 989'224.50, répartie comme suit :

➤ Création du collecteur EC/EU	CHF	225'000.00
➤ Remplacement du collecteur EC giratoire	CHF	42'000.00
➤ Remplacement de la conduite d'eau potable	CHF	72'000.00
➤ Aménagements routiers	CHF	319'000.00
➤ Eclairage public	CHF	47'000.00
➤ Paysagiste, marquage et signalisation	CHF	17'000.00
➤ Honoraires ingénieur civil et géomètre	CHF	100'000.00
Total HT	CHF	822'000.00
➤ Divers et imprévus (10 % du coût)	CHF	82'200.00
➤ TVA 7.7 % (taux 2018)	CHF	69'623.40
Coût total TTC	CHF	<u>973'823.40</u>

Lors de la fixation du plafond d'endettement de la commune pour la législature 2016-2021, votre Conseil a exprimé la requête d'être informé de l'état de l'endettement communal

Préavis municipal No 16/2017 relatif au projet de mise en séparatif, changements des collecteurs et conduite d'eaux claires et usées et eau potable, réfection du trottoir, places de stationnement et chaussée et mise à niveau des services à l'avenue du Funiculaire

lorsque des demandes de crédit sont soumises à son approbation. Celui-ci se situe au 30 novembre 2017 à CHF 32'868'925.--.

11 Conclusions

Les travaux annoncés sont nécessaires, tant sur le plan de l'entretien des infrastructures publiques que pour mettre en œuvre les mesures légalisées par notre PGEE ou encore pour assurer le développement de notre Plan général d'affectation.

L'ensemble de ces travaux devront être réalisés pour permettre un développement cohérent de la Commune. Pour cette raison, il convient de disposer du crédit nécessaire à ces travaux.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'approuver les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal N° 16/2017,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

- De réaliser les travaux nécessaires à la construction de collecteurs d'eaux claires et usées, d'une conduite d'eau potable, réfection du trottoir, des places de stationnement et de la chaussée et mise à niveau des services à l'avenue du Funiculaire ;
- De financer ces travaux par un emprunt correspondant aux meilleures conditions, auprès d'un ou de plusieurs établissements financiers ou par les liquidités courantes de la Bourse communale ;
- De porter la valeur de ces travaux, CHF 973'823.40 à l'actif du bilan ;
- D'amortir la somme portée à l'actif du bilan comme suit :

CHF 409'623.10 par un prélèvement sur la réserve EU + EC, compte No 9280.3 ;

CHF 110'460.20 par un prélèvement sur la réserve eau potable, compte No 9280.6 ;

CHF 453'740.10, soit le solde, sur une période de 30 ans au plus.

Préavis municipal No 16/2017 relatif au projet de mise en séparatif, changements des collecteurs et conduite d'eaux claires et usées et eau potable, réfection du trottoir, places de stationnement et chaussée et mise à niveau des services à l'avenue du Funiculaire

Au cas où les fonds de réserves ne seraient pas suffisants pour réaliser les amortissements précités, les différences seront ajoutées à l'amortissement ordinaire sur une période de 30 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

L.S.

G. Rime

T. Zito

Annexe : 1 plan de situation

Délégué municipal : M. Claude Moinat

Proposition de rencontre avec la Commission chargée d'étudier ce préavis : mardi 19 décembre 2017 à 19h00, bâtiment administratif, salle de Municipalité.

Canton de Vaud
District : Morges

Commune de Cossonay
Avenue du Funiculaire
Assainissement Services

DT n° : 5477-067
Fichier : 5477-067_PJT_11.msa

Projet

Maitre d'ouvrage :
Commune de Cossonay
Rue Neuve 1
1304 Cossonay-Ville
021 863 22 00

Dessiné	Nom	Date	Format
SMA	29.09.2016	1470/297	
Visé	LG	29.09.2016	

Echelle : 1/200

Étude de projet :
COURDESSE & ASSOCIÉS - Ingénieurs et Géomètres SA
Succ. de Jan & Courdesse SA et Jomini-van Buel SA
Praz-Palud 7 - CP 191 - 1040 Echallens

Tél : 021 886 22 44
Fax : 021 886 22 47
Mail : echallens@courdesse-associés.ch
Web : www.courdesse-associés.ch

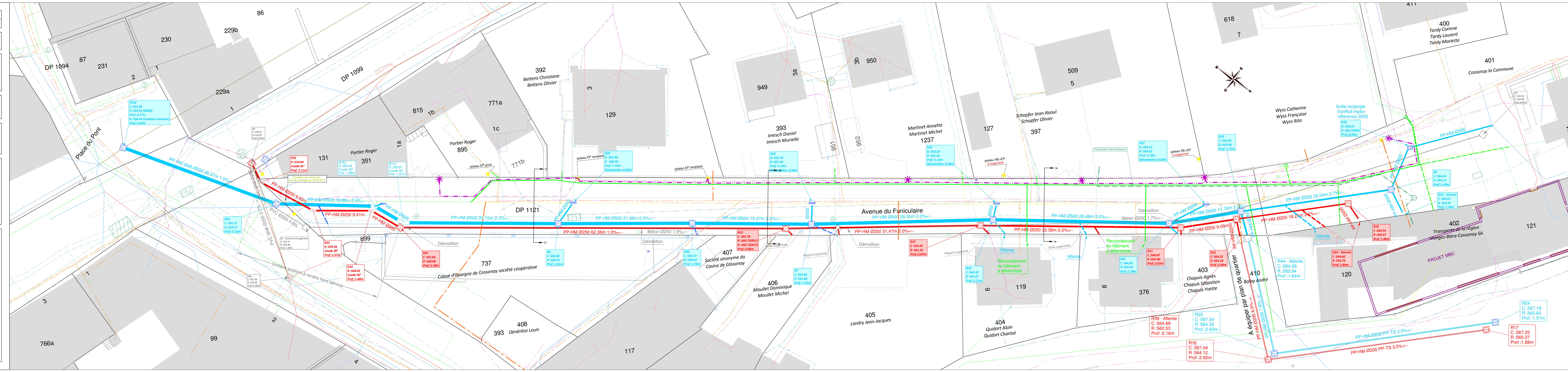
Dessiné	Visé	Modifications	
A	SMA	LG	Modification des réseaux
B	SMA	LG	Modification des réseaux
C	SMA	LG	Modification des réseaux
D	SMA	LG	Modification des réseaux (29.09.2016)
E	SMA	LG	Modification (28.10.2016)
F	SMA	LG	Modification (12.07.2017)
G	SMA	LG	Modification nouvelle conduite d'eau (30.08.2017)
H	SMA	LG	Modification nouvelle conduite d'eau (13.08.2017)

Légende existant

- Collecteur EC
- Grille
- Branchement EC
- Collecteur EU
- Branchement EU
- Collecteur UN
- Branchement unitaire
- Conduite eau potable
- Branchement eau potable
- Vanne eau potable
- Romande energies
- Eclairage public
- Candélabre
- Conduite GAZ
- Swisscom
- UPC conduite

Légende projet

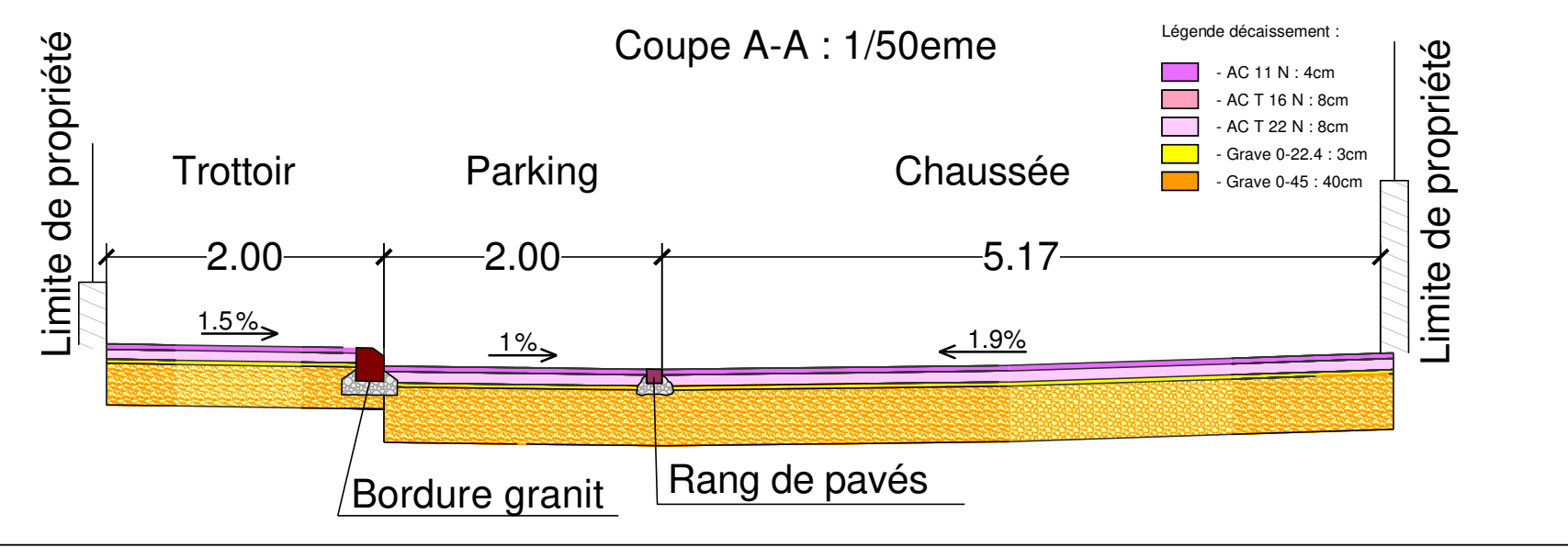
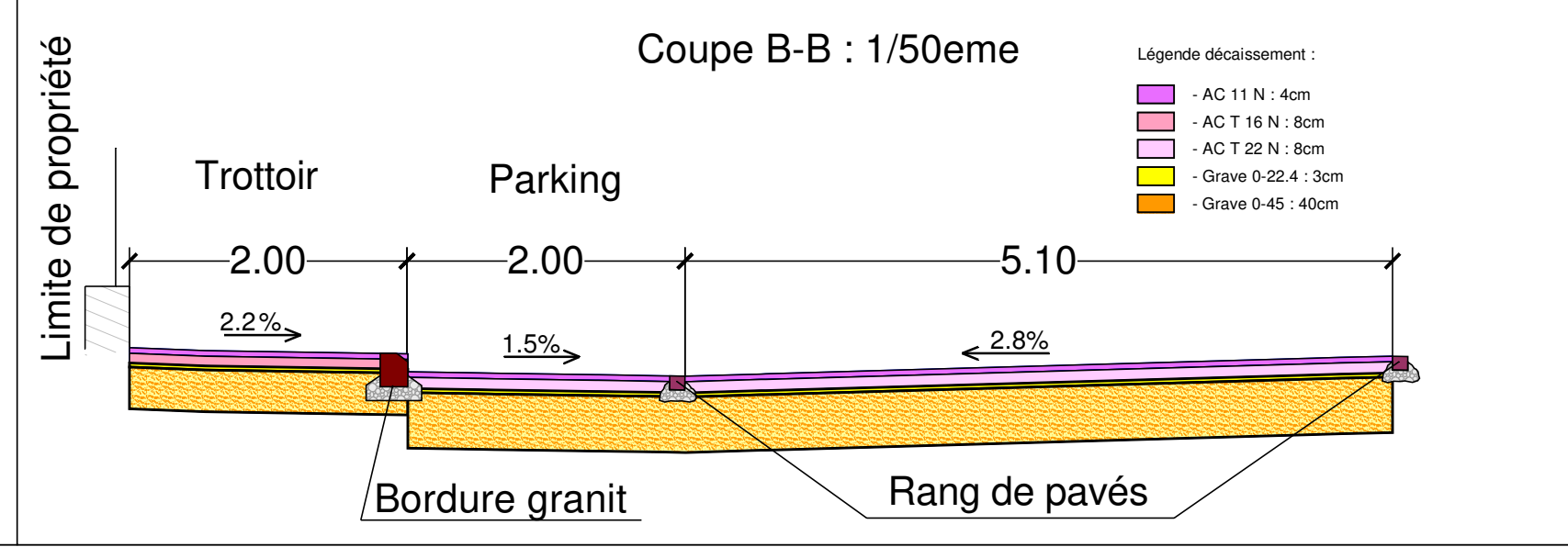
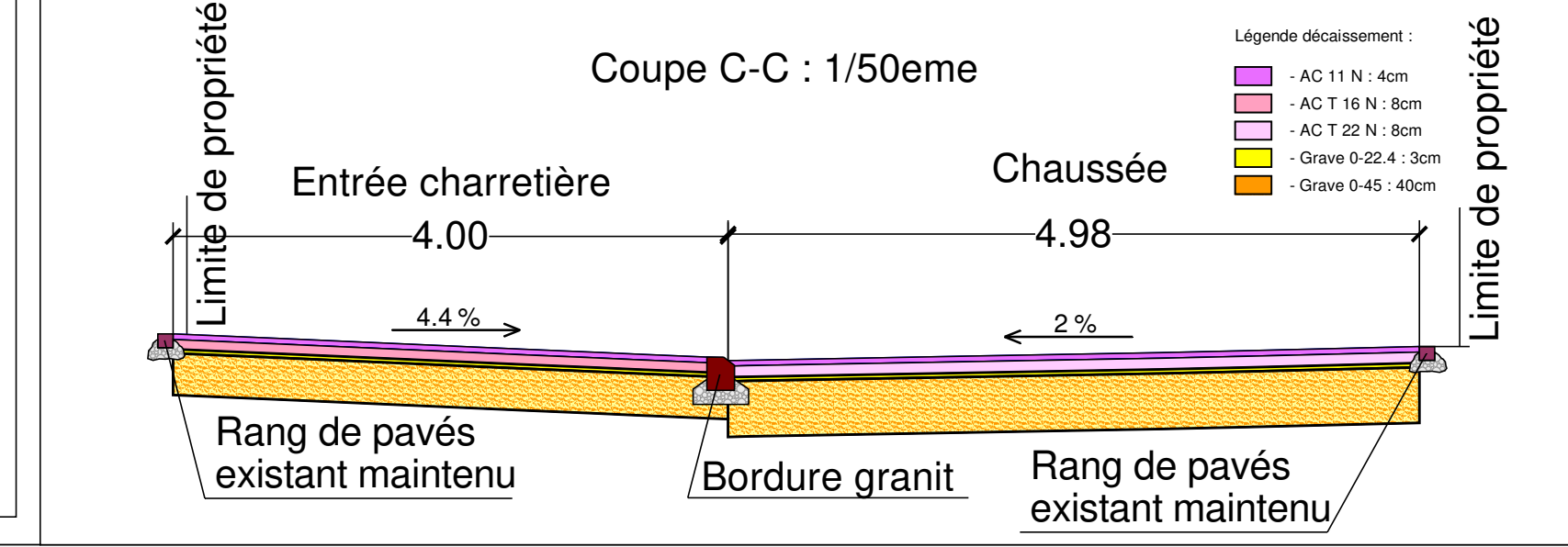
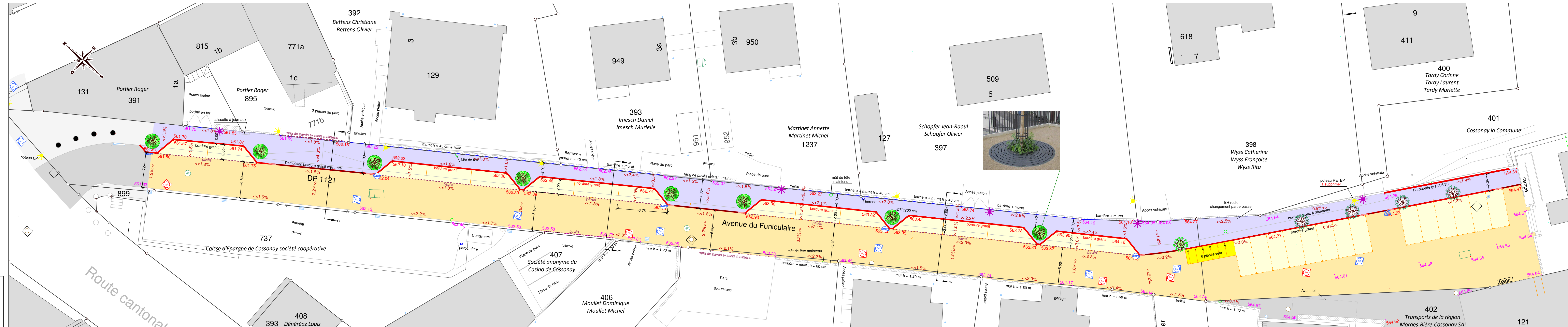
- Collecteur EC
- Branchement EC
- Regard EC
- Grille caniveau
- Dépotoir
- Grille rectangle
- Collecteur EU
- Branchement EU
- Regard EU
- Conduite eau potable - PE100 PN16 Ø variable
- Branchement eau potable - PE100 PN16 Ø variable
- Conduite eau potable à supprimer
- Branchement eau potable à supprimer
- Candélabre
- Tranche future
- Raccordement futur PPA Rte de Morges
- Conduite gaz
- Tube swisscom
- Regard swisscom
- Tubes RE
- Tube EP



Dessiné	Visé	Modifications	
A	SMA	LG	Modifications fosses d'arbres et largeur de trottoir.
B	SMA	LG	Création de regards
C	SMA	LG	Modifications
D	SMA	LG	Modifications (29.09.2016)
E	SMA	LG	Modifications (28.10.2016)
F	SMA	LG	Modifications (14.07.2017)
G	SMA	LG	Modifications (30.08.2017)
H			

LEGENDE

	Chaussée		Candélabre existant
	Trottoir		Candélabre projet
	Place de parc		562.46 Altimétrie projet
	Place de parc vélos avec arceaux		562.73 Altimétrie projet = TN
	Bordure Type-Etat granit - Vue 13 cm		Arbre existant
	Bordure Type-Etat granit basse - Vue 2cm		Arbre projet entourage bordurette Ø100
	Bordure Type-Etat granit plongeante		Arbre projet avec grille Ø70/200



A équiper par plan de quartier

403 Chapuis Agnès, Chapuis Sébastien, Chapuis Yvette
410 Balay André
402 Transports de la région Morges-Bière-Cossonay SA
120
121